

## Compte rendu de séance

### Séance du 7 Juillet 2015

L' an 2015 et le 7 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Mr POINCLOUX Daniel Maire.

**Présents :** Mrs PONCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, MESLAND Olivier, DA SILVA Norbert, CHANTEAU Jean-Claude,

Mmes : PILLOY Marie-Pierre, AURIAU Aurélie,

**Absents excusés :** Mrs VERNHES Dominique (pouvoir à Mr POINCLOUX), MADRE Jean-Christophe, GOUEFFON Hubert, Mme CHATELAIN Laëtitia

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7
- Pouvoir : 1

**Date de la convocation :** 02/07/2015

**Date d'affichage :** 02/07/2015

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme AURIAU Aurélie

En préambule, le Maire fait part au conseil du décès de Mr Alain THOREAU, le 5 juillet dernier et demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence en mémoire de cet ancien conseiller municipal.

Le compte rendu de la séance du 08 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Le Maire demande au Conseil, de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité donnent leur accord et examinent les points suivants :

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

- Demande de subvention réserve parlementaire 2015 pour la création d'une aire de jeux sur la commune de Crottes-en-Pithiverais - D-2015-021

- Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour la création d'une aire de jeux sur la commune de Crottes-en-Pithiverais - D-2015-022

- Demande dérogation scolaire enfant CHAMPION Deagan - D-2015-023

- Décision modificative n° 2 budgétaire BP COMMUNE - D-2015-024

## I - DELIBERATIONS :

### \* N° 2015-021 - Demande de subvention réserve parlementaire 2015 pour la création d'une aire de jeux sur la commune de Crottes-en-Pithiverais

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre la création d'une aire de jeux sur la commune de Crottes-en-Pithiverais. Les travaux envisagés ont pour objectif de créer une aire de jeux afin d'accueillir les enfants des communes de Crottes-en-Pithiverais et Teillay-Saint-Benoist.

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global de ces travaux est estimé à 30 692,20 € HT avec l'achat du terrain, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

* Réserve parlementaire :	8 000,00 €
* Subvention du Conseil Général (commune à faible population)	6 550,00 €
* Subvention CCPNL du Loiret :	10 000,00 €
* Autofinancement :	6 142,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- Approuve le dossier et sollicite une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2015,

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

### \* N° 2015-022 : Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour la création d'une aire de jeux sur la commune de Crottes-en-Pithiverais

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre la création d'une aire de jeux sur la commune de Crottes-en-Pithiverais. Les travaux envisagés ont pour objectif de créer une aire de jeux afin d'accueillir les enfants des communes de Crottes-en-Pithiverais et Teillay-Saint-Benoist.

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global de ces travaux est estimé à 30 692,20 € HT avec l'achat du terrain, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

* Subvention CCPNL du Loiret :	10 000,00 €
* Réserve parlementaire :	8 000,00 €
* Subvention du Conseil Général (commune à faible population)	6 550,00 €
* Autofinancement :	6 142,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- Approuve le dossier et sollicite une aide financière, au taux le plus élevé, auprès de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret,

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

### \* N° 2015-023 : Demande dérogation scolaire enfant CHAMPION Deagan

**Vu** la demande de dérogation scolaire présentée par Mme SCAILLEREZ Angélique, domiciliée 12 rue de la Mairie- 45170 Crottes-en-Pithiverais, qui souhaitent scolariser son enfant CHAMPION Deagan, né le 13 Août 2007 en classe de CE2 à l'école primaire de Neuville-aux-Bois, à la rentrée scolaire 2015,

**Considérant** que la scolarité de cet enfant peut être assurée par l'école primaire d'Aschères-le-Marché,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**Article 1** : Donne un **AVIS FAVORABLE** à la demande de dérogation scolaire présentée par Mme SCAILLÈREZ Angélique , pour l'inscription de son enfant CHAMPION Deagan en classe de CE2 à l'école primaire de Neuville-aux-Bois à la rentrée 2015,

**Article 2** : Décide de ne pas participer aux charges supportées par la ville de Neuville-aux-Bois pour les frais de scolarité de cet enfant.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**\* N° 2015-024 : Décision modificative n° 2 budgétaire BP COMMUNE**

Depuis l'adoption du Budget Primitif Communal 2015, il apparait nécessaire d'inscrire de nouveaux crédits pour financer des dépenses imprévues,

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide

**Article 1** : De prendre la décision budgétaire modificative suivante :

**Section d'investissement, en dépenses :**

A l'article 2151 pg 201503."Bordures de trottoirs Crottes"	- 2 058,00 €
Vers l'article 215171 pg 201506 "Acquisition Remorque"	+ 790.00 €
Vers l'article 2313 pg 2012-03 "Travaux intérieurs église de Teillay"	+ 126.00 €
Vers l'article 2313 pg 201505 "Jardin du souvenir"	+ 1 142.00 €

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**II- AFFAIRES DIVERSES :**

**Dossier "Bordures de trottoirs" :**

Le Maire informe le conseil de la réception du dossier d'Ingenov45 concernant les bordures de trottoirs. Il rappellera la personne en charge du dossier début septembre pour avoir plus de renseignements concernant l'estimation des travaux pour que les devis puissent être demandés auprès des entreprises et que le dossier puisse suivre son cours.

Le Maire informe le conseil qu'il a demandé à l'employé communal de peindre les portes du cimetière et du porche de l'église.

**Travaux au SIRIS d'Aschères-le-Marché :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, les esquisses de plans conçus par le Cabinet d'Architecte Cédric PHILIPPE pour les travaux prévus à la mairie-école d'Aschères-le-Marché. Celui-ci informe que la commission de travaux de la mairie d'Aschères se réunie le 9 juillet 2015, pour approfondir l'étude de ces esquisses.

**Déménagement du collège de Bazoches :**

Le collège de Bazoches demande à toutes les communes de bien vouloir aider à débayer l'établissement avant le déménagement dans le nouveau collège. Le Maire informe que notre employé communal a déjà fait plusieurs tours à la déchetterie et y retournera lorsque le collège le rappellera.

**Fête du 14 juillet :**

Le conseil met en place les derniers détails pour l'organisation du 14 juillet.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 24/07/2015

Le Maire

Daniel POINCLOUX

